



Mesdames et Messieurs les membres du CSE,

### Déclaration concernant la formation professionnelle et apprentissage

La CGT regrette fortement que le gouvernement actuel ne rompe pas avec les logiques précédentes de promotion de l'apprentissage provoquant une mise en concurrence avec la formation initiale sous statut scolaire. Nous nous opposons au développement concurrentiel de cette voie de formation. Rappelons que même le CEREQ, dans une étude de mai 2012, conclut que le développement de l'apprentissage n'est pas le remède automatique au fléau qu'est le chômage des jeunes. C'est la crise du capitalisme et les stratégies développées par les entreprises qui excluent aujourd'hui les jeunes de l'accès à l'emploi. La formation professionnelle doit rester qualifiante et mener au diplôme. Elle doit aller bien au-delà de la simple adaptation au poste de travail. L'apprentissage ne répond pas à cela. L'Apprentissage reste une voie de formation discriminatoire et inégalitaire puisque le patron choisit son apprenti. Il est de plus un obstacle à la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans que nous revendiquons.

La CGT considère que l'apprentissage peut être une solution pour certains jeunes et pour certains niveaux de qualifications, mais elle considère que la priorité doit être la qualité de la formation professionnelle donnée au jeune, que ce soit sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti. Dans ce cadre d'ailleurs, il conviendrait de revoir les rémunérations des apprentis en prenant en compte le niveau de qualification (25 % des apprentis sont dans le supérieur).

La CGT considère qu'il faut sortir de la logique concurrentielle actuelle et parler de complémentarité. Nous vous rappelons l'interpellation unitaire CGT-FSU-FO-UNSA-SUD-SNALC-FAEN-A et D : *Cette promotion à tous crins de l'apprentissage cache mal l'objectif de réduire la part des formations professionnelles sous statut scolaire afin de transférer toujours plus la mission de la formation de ces jeunes de l'État vers les entreprises et les régions. Or l'apprentissage présente de nombreuses difficultés tant conjoncturelles, trouver un employeur dans un contexte de crise économique, que structurelles, discriminations sexuelle, sociale, au faciès, ruptures de contrats, etc. De plus, la généralisation de l'apprentissage aux niveaux V et IV ne répond ni aux besoins réels de formation initiale ni à la nécessaire élévation du niveau de qualification des jeunes. [...]*

*La formation professionnelle sous statut scolaire reste déconsidérée et souvent associée à l'idée d'échec scolaire. Il y a donc urgence à redonner des moyens et à promouvoir la voie professionnelle mais aussi à revaloriser ses diplômes. L'enseignement professionnel public doit rester l'outil de qualification indispensable pour permettre un meilleur parcours professionnel des jeunes, notamment en diminuant les sorties sans diplôme et en augmentant le niveau global de leurs qualifications. Il doit être une des voies légitimes d'accès pour les futurs techniciens et techniciens supérieurs. L'amélioration de ce parcours professionnel bac pro-BTS, voire au-delà, permettra une meilleure prise en compte des besoins futurs d'une formation nécessaire au développement économique et industriel de notre pays.*

Si elle est plutôt favorable à la partie concernant la lisibilité du financement du texte proposé, la CGT est critique par rapport à la partie prévention des ruptures et surtout à l'ouverture du contrat d'apprentissage en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

De plus, nous considérons irréaliste la partie contrôle de fonds étant donné la situation faite aux inspecteurs du travail.

Enfin, nous sommes très inquiets des baisses prévisibles des moyens pour la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Sur ce point, comme sur les autres, nous serons très vigilants à ce qui sera effectif dans la loi.